

Fiche

- Le passage du discours direct au discours indirect entraîne plusieurs modifications grammaticales.

Observons un exemple :

Leur mère s'exclama soudain :

« ***Vous êtes insupportables !*** » (discours direct)

→ *Leur mère s'exclama **qu'ils étaient insupportables.*** (discours indirect)

- La ponctuation change ;
 - l'indépendante devient une subordonnée complément d'objet introduite par *que* ;
 - *vous* devient *ils* ;
 - le verbe au présent passe à l'imparfait (concordance des temps).
-
- D'une façon générale, quand on passe du discours direct au discours indirect :
 - les phrases **déclaratives** sont rapportées à l'aide de subordonnées conjonctives à l'indicatif ;
 - les phrases **interrogatives** sont rapportées à l'aide de subordonnées interrogatives indirectes ;
 - les phrases **injonctives** sont rapportées à l'aide de subordonnées conjonctives au subjonctif ou de verbes à l'infinitif ;
 - les **pronoms personnels** et déterminants possessifs des 1^{re} et 2^e personnes passent à la 3^e personne (quand le narrateur n'est pas impliqué dans le discours) ;
 - les **verbes** subissent la concordance des temps, les **adverbes** de temps et de lieu doivent être adaptés (ainsi, *bien* devient *la veille*).